

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00371

**REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2020 - REVISION
LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT DES
COMMUNES CONCERNEES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 26 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 111

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND
représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,

RECUE EN PREFECTURE
Le 11 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20201203-02020007110

DATE: 07/12/2020 11:00:00

M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, M. Henri BOUTHEON, M. Yves LECOCQ,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc TARDIEU

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 DECEMBRE 2020

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2020 - REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT DES COMMUNES CONCERNEES

En devenant Communauté Urbaine, Saint-Etienne Métropole a acquis l'ensemble des compétences voirie et parcs de stationnement qui lui confèrent la responsabilité de gérer le produit des amendes de police destiné à financer des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière (Article R 2334-12 du Code général des collectivités territoriales).

Cette disposition a pris effet au 1^{er} janvier 2017 et Saint-Etienne Métropole a perçu en lieu et place des communes de plus de 10 000 habitants le produit des amendes de police.

Ce produit étant à rattacher à la compétence voirie, une restitution financière aux communes concernées via l'attribution de compensation en investissement a été proposée pour une période de 3 années (2017, 2018 et 2019) dans l'attente de connaître les effets de la réforme du stationnement payant.

En effet, cette réforme a conduit à ne plus intégrer les amendes liées au dépassement ou au non-paiement du stationnement dans le produit des amendes de police, mais dans un Forfait Post Stationnement (FPS).

Le dispositif prévu a été construit sur une clé de répartition par référence aux montants historiques perçus par chaque commune, ainsi que pour le groupe des communes de moins de 10 000 habitants.

Commune	CLECT Clé de répartition 2017-2018-2019
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1,29%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	0,70%
FIRMINY	5,20%
RIVE-DE-GIER	2,58%
ROCHE-LA-MOLIERE	0,51%
SAINT-CHAMOND	5,21%
SAINT-ETIENNE	82,41%
Communes de - de 10 000 habitants	2,09%
TOTAL	100,00%

Le montant du produit des amendes de police 2020 a été notifié à Saint-Etienne Métropole et il convient aujourd'hui de prévoir son mode de répartition entre les communes concernées.

Compte-tenu des importantes régularisations sur les exercices antérieurs et en l'absence d'information sur la décomposition par commune du produit des amendes de police, il est proposé de conserver pour l'année 2020, la clé de répartition appliquée sur 2017, 2018 et 2019.

Les résultats de cette répartition selon la clé historique sont les suivants pour l'année 2020 :

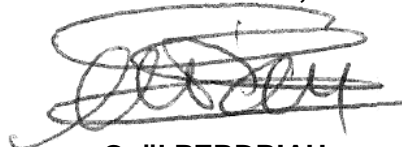
Commune	CLECT Clé de répartition en %	Répartition proposée pour 2020 En €
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1,29%	53 553
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	0,70%	29 022
FIRMINY	5,20%	215 307
RIVE-DE-GIER	2,58%	106 654
ROCHE-LA-MOLIERE	0,51%	20 987
SAINT-CHAMOND	5,21%	215 745
SAINT-ETIENNE	82,41%	3 409 442
Communes de - de 10 000 habitants	2,09%	86 462
TOTAL	100,00%	4 137 172

Cette proposition a recueilli un avis favorable de la CLECT réunie le 09 novembre 2020.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve la révision libre des attributions de compensation en investissement des communes d'Andrézieux-Bouthéon, le Chambon-Feugerolles, Firminy, Rive-de-Gier, Roche-la-Molière, Saint-Chamond et Saint-Etienne. au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020 telle qu'exposée ci-dessus.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU